

Reflets

d'Ayguemorte les Graves

BULLETIN MUNICIPAL n° 123 | Mars-avril 2018



ÉDITORIAL



Philippe Danné



JOURNAL D'INFORMATIONS DE LA COMMUNE D'AYGUEMORTE LES GRAVES

Directeur de la publication : Philippe Danné
Rédaction : Commission information et les associations
Coordination : Martine Talabot

Crédit photos :

M. Talabot, E. Louvet, J. De Miranda, S. Dauriac

Crédit photos illustrations (Fotolia.com) :

Nitesh Kesarwani, chantalS,
Yuriya, Christopher Dodge

Conception et impression :

Imprimerie Au fil des pages à Saint-Selve

N° ISSN : 2557-2385

Trimestriel, n° 123 - Mars-avril 2018

Tirage : 550 exemplaires

Illustrations non contractuelles

Imprimé sur papier 100 % recyclé

Mairie d'Ayguemorte les Graves

20, avenue du Général de Gaulle

33640 AYGUEMORTE LES GRAVES

Téléphone : 05 56 67 10 15

Télécopie : 05 56 67 04 05

Courriel : mairie-ayguemortelesgraves@wanadoo.fr

SOMMAIRE

Éditorial	2
Du côté de la mairie	3
Vœux 2018	3
Quoi de neuf ?	6
Conseil municipal	7
Vie du village	8
Marché fermier	9
Du côté de l'école	10
Vie associative	12
Informations diverses	14
Du côté de la CCM	14
CCM : Dossier Travaux RD1113	17
Zoom : Déclaration universelle des droits de l'Homme	22

Le début de l'année est traditionnellement marqué par une manifestation conviviale de présentation des vœux. Ce fut l'occasion de faire un bilan de l'année écoulée et d'évoquer les perspectives et projets de l'année à venir, en présence de Bernard Fath, Conseiller départemental.

Vous trouverez, en page suivante, l'essentiel des thèmes abordés parmi lesquels, à court ou moyen terme : le développement de la zone Les Grands Pins, l'extension du club house de l'association de tennis, la reprise de voiries – rue Saint Jean d'Etampes, route de Thion et de la Forêt, secteur de la Troude, chemin de Calens –, le nouvel accès au groupe scolaire et la sécurisation des entrées et sorties des élèves, la poursuite de l'étude engagée pour le multiservice, la révision du PLU, l'élaboration de l'ADAP (Agenda De l'Accessibilité Programmée)...

Parallèlement, une réflexion sera menée cette année sur un schéma d'orientation des locaux de l'école et de la mairie, notamment en termes de redimensionnement et d'organisation afin de mieux répondre à l'évolution démographique du village et d'attente des habitants en termes de services de proximité.

Le budget 2018 a été construit dans un contexte incertain où plusieurs décisions gouvernementales vont, sans nul doute, impacter les communes. Du fait de la suppression progressive sur 3 ans de la taxe d'habitation prévue dans le cadre de la loi de financement pour 80 % des foyers d'ici 2020, le conseil municipal a décidé de maintenir les taux d'imposition 2017 dans l'attente d'informations précises relatives à la compensation de l'État en la matière et afin de ne pas pénaliser les foyers non concernés par cette mesure.

Le prochain bulletin municipal « spécial budgets et bilan de mandat » est en cours d'élaboration. Il vous apportera toutes précisions sur les budgets 2018, sur le bilan du mandat depuis mars 2014 et les évolutions à venir. Il vous sera communiqué dans le courant du mois de juin.

Je me réjouis de la fin des travaux du carrefour giratoire du Petit Breton, réclamé depuis des années, tant attendu et relancé sous ce mandat. Déjà, l'amélioration est visible en termes de fluidité de la circulation et de sécurisation, en particulier pour la traversée de la RD1113. *En fin de bulletin, vous pourrez prendre connaissance du dossier « Travaux RD1113 » très complet, réalisé par la Communauté de communes de Montesquieu, de nature à vous apporter toutes informations utiles relatives aux travaux prévus et aux différentes étapes.*

Enfin, concernant le temps d'enseignement scolaire, je porte à votre connaissance qu'à la suite de la concertation organisée avec les parents d'élèves et les enseignants, il a été décidé de demander à l'Éducation nationale l'autorisation de revenir à la semaine de 4 jours à la prochaine rentrée scolaire.

Au cours du trimestre qui s'annonce, vos élus vont de plus, s'attacher à préparer les manifestations à venir : cérémonie commémorative du 8 mai, marché nocturne du vendredi 29 juin en soirée et la fête locale des 7, 8 et 9 septembre avec quelques nouveautés cette année.

Je serai heureux ainsi que le Conseil municipal de vous y accueillir nombreux.

Philippe Danné

Dernière minute : à l'heure où nous réalisons ce document, nous apprenons que le Conseil d'État a rejeté tous les recours en annulation contre la déclaration d'utilité publique des lignes LGV Bordeaux-Toulouse et Bordeaux-Dax. Nous resterons vigilants dans l'attente du projet de loi de programmation des mobilités.

VŒUX 2018

M. le maire a tout d'abord évoqué les éléments de contexte national notamment le changement de président de la République, la nouvelle majorité parlementaire, le changement de paradigme lié au changement de références d'une nouvelle génération de quadras dont certains sont issus « du même moule ». Il a déploré un sentiment de verticalité entre le pouvoir et les élus locaux et un décalage entre leur vision et la réalité du terrain (exemple le retour sur les TAP et le temps scolaire laissé au libre choix des élus 2 semaines avant les vacances d'été...).

Il a ensuite évoqué sa participation, pour la 1^{re} fois, au Congrès des maires à Paris, au cours duquel le maître mot du Premier ministre et du ministre du budget a été : « économie, économie ».

Dans ce contexte, il a mis l'accent sur sa nécessaire insistance, au niveau local, pour bénéficier des fonds de la Préfecture au titre de l'année 2017 et rappelé la baisse de dotation de la DGF de 80000 € cumulée sur 4 ans.

Enfin, il a souligné sa demande de révision auprès de la Communauté de communes de Montesquieu de la dotation de compensation fixée en 2001, non réévaluée à ce jour, considérant les fortes disparités existant entre communes (de 1,7 à 20 % du budget de fonctionnement). Une réflexion vient d'être engagée au niveau communautaire.

Cette cérémonie a été l'occasion de faire un bilan rapide de l'année 2017 :

- Finalisation du programme de renouvellement de l'ensemble de l'éclairage public de la commune,
- Finalisation de la procédure judiciaire pour le nouvel accès au groupe scolaire (procédure engagée depuis 6 ans),
- Aboutissement des travaux du carrefour giratoire du Petit Breton suite à la relance de la municipalité il y a 2 ans (montant des travaux : 668400 € dont 180000 € pris en charge par la CCM, le reste par le Conseil départemental),
- Passage au Zérophyto avec équipement des services techniques,
- Validation de l'extension du Club House au tennis dont les travaux vont démarrer en février,
- Nouveau marché pour le restaurant scolaire ayant généré une baisse du prix du repas pour les familles,
- Développement économique de la zone Les Grands Pins avec aménagement de l'échangeur autoroutier de La Prade,



- Étude engagée avec Gironde Ressources sur le projet de multiservices,

- Modernisation des outils numériques avec dématérialisation des procédures comptables et mise en place du prélèvement automatique concernant la restauration scolaire pour les familles, pointage des présences à l'accueil périscolaire directement sur des tablettes numériques,

- Inauguration d'une boîte à livres, initiative du Conseil municipal des Jeunes,

- Poursuite de la révision du Plan Local d'Urbanisme, et d'annoncer les perspectives 2018 en termes structurants :

- Finalisation du PLU d'ici la fin de l'année 2018,

- Ouverture du nouvel accès au groupe scolaire pour la rentrée 2018/2019,

- Démarrage du développement économique sur la zone Les Grands Pins,

- Réfection et reprise de la voirie selon un plan triennal (rue Saint-Jean d'Étampes, chemin de Calens, route de Thion et de la Forêt, La Troude),

- Poursuite et finalisation des études relatives aux services de proximité et bibliothèque,

- Finalisation de l'agenda ADAP,

- À l'horizon 2018/2019, étude sur l'extension de l'école et restructuration de la mairie.

Enfin, M. le maire a remercié les élus – adultes et jeunes – engagés au service des habitants dans le sens de l'intérêt général, les acteurs de la vie associative, les bénévoles, le corps enseignant et les représentants des parents d'élèves avec qui les relations sont apaisées et constructives, et bien sûr les employés communaux qui, au quotidien, assurent leurs fonctions avec un engagement sans faille au service de la communauté.



Le Conseil municipal des Jeunes 2018/2019 (élus présents).



UN NOUVEAU CMJ

C'est le 30 novembre dernier que le nouveau Conseil municipal des Jeunes a été installé par le 1^{er} magistrat de la commune Philippe Danné, entouré de Mmes Emmanuelle Louvet et Martine Talabot, adjointes et de M. Éric Joseph, conseiller municipal.

Neuf élèves issus des classes de CM1 et CM2 ont donc été élus par leurs camarades pour les représenter: Lorie Egretaud (réélue), Zélie Mora, Lilou Musseau, Lily Brévune-Humeau, Jules Godeau, Théophile Oudeyer, Alice Lengronne, Maryame Mbaye, Maélyne Flores.

Chaque élu s'est vu attribuer un dossier contenant la charte du CMJ et un document précisant le rôle et le fonctionnement de la commune.

Beaucoup d'idées innovantes ont émergé dès la première séance de travail et nous ne doutons pas de l'implication de chacun dans la vie de notre commune.

Depuis, les jeunes élus ont réalisé les menus qui ont orné les tables du repas des Aînés. Ils ont participé aux vœux de la municipalité et ont réalisé des affiches à l'intention des « parents fumeurs » qui laissent mégots et paquets de cigarettes vides devant le portail de l'école. Ils travaillent actuellement à l'organisation des jeux collectifs qui se dérouleront pendant la fête locale au mois de septembre.



INAUGURATION DE LA BOÎTE À LIVRES

L'idée a germé au cours des travaux du Conseil municipal des Jeunes 2016-2017. Elle s'est concrétisée pendant l'été 2017 grâce au savoir-faire de nos adjoints techniques municipaux.

C'est ainsi que l'inauguration d'une boîte à livres a eu lieu fin novembre 2017 – avec les anciens et les nouveaux élus du CMJ – en présence de Mme Laurence Harribey, sénatrice de la Gironde, de Mme Corinne Martinez, conseillère départementale, de M. Jean-Michel Bénese, maire de Saint-Morillon et du conseil municipal.

M. le maire a salué l'initiative des jeunes élus et la volonté de partage qui la symbolise: « Une libre circulation du livre est porteuse de savoir et d'émotion. »

Mme Corinne Martinez a félicité le CMJ pour cette création: « Le livre est un outil de découverte et un moyen de décompression du quotidien. »

Mme Laurence Harribey a également fait part de sa satisfaction et a proposé une visite prochaine de la bibliothèque du Sénat à la grande joie des élus présents.

À peine inaugurée, la boîte à livres a été garnie par l'assistance.

Les élus ont choisi de ne pas rédiger de charte d'utilisation. Le principe, basé sur l'échange est le suivant: vous déposez un livre que vous avez lu et que vous souhaitez faire partager et vous en prenez un gratuitement.

Ne doivent être déposés que des ouvrages en bon état et accessibles au plus grand nombre. Pensez également aux livres pour enfants et ados.

C'est ainsi que la lecture circule... et avec elle le plaisir de lire.



PLU - PADD – PRÉSENTATION DES ORIENTATIONS GÉNÉRALES

Le mardi 13 mars s'est tenue une première réunion publique de présentation du Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) dans le cadre de la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU). Cette réunion organisée en présence du conseil municipal, du bureau d'étude G2C ingénierie, en charge de cette révision a associé une cinquantaine d'habitants.

En préambule de la restitution présentation du PADD, M. le maire a précisé le contexte dans lequel s'inscrit cette démarche. Il a notamment souligné sa volonté de conserver une « âme de village » qui implique de maintenir ses caractéristiques essentielles et le cadre de vie offert aux habitants.

Cependant, le dynamisme de la vie locale doit être accentué au vu de l'évolution importante de la population depuis 2007 (+ 4,5 % en moyenne par an). Cela nécessite de repenser le développement des services en termes de structures et d'infrastructures selon un phasage concerté et raisonné.

L'aménagement de la zone d'activités économiques sur le site Les Grands Pins notamment représente à ce titre une réelle opportunité pour le territoire.

Le chef de projet du cabinet d'études a ensuite pris le relais pour exposer la présentation globale du PADD.

Il indique que dans un contexte d'attractivité forte du territoire tant résidentielle qu'économique, il est apparu essentiel de formaliser un projet misant sur chacun des éléments fondant l'identité de la commune qui se caractérisent par :

- La centralité et le dynamisme du bourg
- Un fort potentiel en matière économique
- Un patrimoine économique et paysager remarquable participant à la qualité du cadre de vie.

Ainsi, pour renforcer l'animation du bourg et faciliter l'intégration des habitants à la vie et au fonctionnement de la commune, trois orientations majeures se sont dégagées :

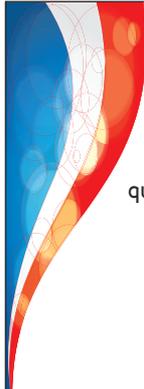
- Conforter la centralité et le dynamisme du bourg
- Créer les conditions du développement économique durable sur le territoire
- Assurer la sauvegarde et la valorisation des ressources et des milieux naturels.



Enfin, il a été rappelé que ce projet de territoire doit être pensé en cohérence avec les orientations retenues et les objectifs définis dans le cadre du Plan Local de l'Habitat de la Communauté de communes de Montesquieu ainsi qu'avec le Schéma de COhérence Territoriale (SCOT) de l'aire métropolitaine bordelaise.

Un échange d'idées eu lieu en fin de présentation.

La prochaine réunion publique qui viendra affiner ce projet après traduction réglementaire (plan de zonage, règlement écrit, nouvelles orientations, schéma d'aménagement...) et rapport justifiant les choix d'orientations validé par l'État, se tiendra courant juin 2018.



RECENSEMENT MILITAIRE

En application au décret n° 2002-446 du 29 mars 2002, les jeunes filles et jeunes gens sont dans l'obligation de se faire recenser en mairie dans les trois mois qui suivent la date anniversaire de leurs 16 ans.

PIÈCES À FOURNIR

Carte nationale d'identité
Livret de famille
Justificatif de domicile

PACTE CIVIL DE SOLIDARITÉ (PACS)

Depuis le 1^{er} novembre 2017, l'enregistrement des Pacs, la modification de la convention du Pacs ou sa dissolution sont désormais des actes dévolus à la mairie où les partenaires ont fixé leur résidence commune ou chez un notaire (et non plus au tribunal d'instance).

Formalités :

Un dossier doit être complété :

- Convention de PACS (cerfa 15726*02) signée des deux partenaires,
- Déclaration conjointe et attestation sur l'honneur de non-parenté, de non-alliance, et de résidence commune (cerfa 15725*02),
- Un acte de naissance de chaque partenaire (de moins de 3 mois),
- Une pièce d'identité en cours de validité et sa photocopie.

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser au secrétariat de mairie - Tél. 05 56 67 10 15.

HORAIRES DU SECRÉTARIAT DE MAIRIE

	Matin	Après-midi
Lundi	Fermé	14h 15 à 16h 30
Mardi	9h 15 à 12h	14h 15 à 18h 30
Mercredi	Fermé	14h 15 à 16h 30
Judi	9h 15 à 12h	14h 15 à 18h 30
Vendredi	Fermé	14h 15 à 17h

QUOI DE NEUF ?



Voirie

Carrefour giratoire du Petit Breton (croisement de la route d'Ayguemorte-les-Graves et de la route de Civrac).

Relancée il y a deux ans par la municipalité, la réalisation de ce giratoire a été prise en compte par le Conseil départemental et la Communauté de commune de Montesquieu. Les travaux ont démarré en décembre 2017 et sont en voie d'achèvement.

Étude voirie dans le cadre d'un plan triennal, rue Saint-Jean d'Étampes, chemin de Calens, hameau de Thion.



Pont de Thion

Suite à l'étude de la SNCF sur la dangerosité de l'accès à cet ouvrage, il a été nécessaire de réaliser la mise en place de glissières de sécurité de part et d'autre du pont afin d'éviter toute chute éventuelle sur la ligne de chemin de fer.

Éclairage

Installation de nouveaux points lumineux supplémentaires : rue de Mouniche, rue du Pont de Merlet, avenue du général de Gaulle en direction de St-Médard-d'Eyrans, un point lumineux photovoltaïque passage piéton avenue du chevalier d'Essnaud.

Remplacement des points lumineux rue des Acacias, rue Daniel Hortense et l'Église, renouvellement des ampoules rue le Traversan.



Rue du Pont de Merlet



Rue de Mouniche



Avenue du chevalier d'Essnaud



Rue des Acacias

Synthèse des différents conseils municipaux Principales décisions prises

Nous vous rappelons que les procès-verbaux des séances du conseil municipal sont consultables en mairie et sur le site: www.ayguemortelesgraves.fr

SÉANCE DU 27 NOVEMBRE 2017

RIFSEEP (Régime Indemnitaire compte tenu des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel): Adoption à l'unanimité du nouveau régime indemnitaire à compter du 1^{er} décembre 2017 abrogeant ainsi les délibérations antérieures.

Lotissement « Le Clos du Charpentier »: Suite à la rétrocession des équipements communs de ce lotissement dans le domaine public communal, la convention de constitution d'une servitude présentée (parcelle n° 416 de la section B propriété de la commune), est approuvée à l'unanimité.

Lotissement « Allée des Platanes »: Signature d'une convention de servitude de passage de réseau électrique (parcelle référencée section A n° 238 – correspondant à l'ancienne VILF).

SÉANCE DU 25 JANVIER 2018

Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR 2018): La rue Saint-Jean d'Étampes ne répondant plus ni dans sa structure ni dans son profil aux exigences de sécurité afférentes à la voirie communale, un projet de reprise de voirie comportant d'importants travaux d'aménagement est voté à l'unanimité. Ce projet est éligible à la DETR. Une demande de subvention sera demandée à l'État à hauteur de 35 % de 25 % du montant HT des travaux plafonnés à 300 000 €. Un plan de financement est voté à l'unanimité concernant les travaux estimés à 249 245 €/HT.

Chemin de Calens: Le projet d'aménagement de la voirie (côté Ayguemorte-les-Graves) suite à la construction de 40 maisons d'habitation côté Beautiran, est éligible à la DETR. Une demande de subvention de 35 % de 25 % du montant HT sera adressée à l'État. Un plan de financement a été validé concernant les travaux dont le montant global a été estimé à 92 165 €/HT.

Le Parc des Graves – enquête publique autorisation Loi sur l'eau: Elle a eu lieu du 8 janvier jusqu'au 8 février 2018. Elle a porté sur les enjeux liés à l'eau, à la préservation des différentes espèces, à l'intégration paysagère du projet.

Route de Thion et de la Forêt: rattachement de l'ancienne section délaissée de la RD 1113

Cette voirie a été reconnue d'utilité communautaire le 27 juin dernier considérant que le délaissé dessert

une aire de voiturage. Désormais, elle sera rattachée à la route de Thion et de la Forêt permettant ainsi de donner une adresse aux futurs habitants du lotissement l'Allée des Platanes.

Carrefour giratoire du Petit Breton: Engagement des travaux d'éclairage public proposés par le SDEEG: implantation de 6 points lumineux pour un montant global de 22 618 € (compte tenu de la participation financière du Conseil départemental, de la récupération de la TVA et du financement du SDEEG, l'autofinancement communal s'élève à 493,05 €).

Lotissement « L'Orée des Chênes »: démarrage des travaux le 27 janvier.

SÉANCE DU 27 FÉVRIER 2018

Révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) – projet de Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD): Le conseil municipal a pris acte des orientations générales de ce document.

Rythmes scolaires: Approbation du principe d'un retour à la semaine de 4 jours et autorisation donnée à M. le maire pour demander au DASEN une dérogation aux rythmes scolaires afin d'organiser les enseignements hebdomadaires sur 8 demi-journées.

Acquisition foncière dans la ZPENS: Dans la continuité du programme d'acquisition foncière dans le cadre de la préservation, de la gestion, de la valorisation des espaces naturels sensibles et des paysages, le conseil a décidé d'accepter l'offre de vente de la parcelle cadastrée sous le n° 109 de la section B située à l'intérieur de la ZPENS pour un montant de 7 330,50 € et d'engager toute formalité tendant à obtenir une subvention du Conseil départemental de 3 665,25 €.

Carrefour giratoire du Petit Breton: Une demande de subvention pour l'éclairage public s'élevant à 22 617,75 € sera sollicitée auprès du SDEEG à hauteur de 20 %. L'autofinancement communal représentera la somme de 15 494,06 € dont 15 000 € pris en charge par le Département.

VIE DU VILLAGE



À cette occasion, les jeunes élus du CMJ ont souhaité lire des poèmes: 3 poèmes de F. Berthomié lus par Keelin, Emma et Gabin, « L'enfant est mort » d'Andrée Chédid lu par Marine, et deux textes d'auteurs inconnus lus par Lorie et Alix.

MOMENT DE RECUEILLEMENT...

pour commémorer l'armistice de la Première Guerre mondiale qui a mis fin aux combats de 14-18.

Vous êtes venus nombreux nous retrouver place du Souvenir pour participer à cette manifestation en présence de M. Bernard Fath, conseiller départemental, du conseil municipal, des représentants des Anciens combattants, de la Gendarmerie et des Pompiers.



DES AÎNÉS RÉUNIS...

Ces retrouvailles traditionnelles constituent un temps fort dans l'année.

C'est le samedi 3 février que les élus et les membres du Centre communal d'action sociale (CCAS) ont accueilli une centaine de convives de 62 ans et plus, venus partager ce moment convivial.

Après le discours de bienvenue de M. le maire et quelques mots sur l'année écoulée, c'est autour d'un excellent déjeuner que s'est poursuivie la journée. Une ambiance musicale et des chansons intergénérationnelles ont rythmé l'après-midi.

Cette année encore, les Aînés ont pu apprécier l'exposition photos retraçant les faits marquants de l'année 2017 dressée à leur intention ainsi que les menus réalisés par les jeunes élus du Conseil municipal des Jeunes.





MARCHÉ FERMIER

Cette année encore, le marché fermier du 24 février, organisé par la municipalité, a connu un vif succès.

Ce rendez-vous gourmand annuel a permis à une dizaine de producteurs, engagés dans une démarche de qualité, de privilégier le contact avec les consommateurs et proposer à la vente des produits du terroir issus d'une agriculture moderne et respectueuse d'un savoir-faire traditionnel.

Chacun a pu s'approvisionner à sa guise autour d'étals alléchants : foie gras de canard, pâtés et rillettes, magrets, confits, escargots lilais, agneau de lait et fromage de brebis, porc fermier, pruneaux, délicieuses confitures et variétés de pains... et vin de Graves du château Lusseau.

Acheteurs et visiteurs sont de plus en plus nombreux chaque année. Nous sommes heureux de vous y accueillir. À l'année prochaine!





RESTAURATION SCOLAIRE

Lors du nouvel appel d'offres, le contrat avec Allium prenant fin en octobre 2017, la municipalité a engagé un nouveau prestataire « Resto frais » pour une durée de trois ans. Ce nouveau prestataire propose des menus de 5 composantes, incluant un repas bio par semaine et des menus à thèmes. Les repas sont toujours livrés en liaison froide, la municipalité ayant investi 15 000 € dans des frigos de remise à température.

À ce jour, ces menus présentent de meilleures qualités gustatives de l'avis des enfants et des enseignants. Le prix du repas baissant de 82 centimes, la Caisse des écoles réunie le 13 décembre 2017 a voté à l'unanimité la proposition de M. le maire et du conseil municipal: soit une baisse de 41 centimes par repas pour les familles et 41 centimes destinés aux charges de personnel.



Un bilan « restauration scolaire », réunissant les différents partenaires (représentants de parents d'élèves, élus, responsable « Resto frais », personnel municipal responsable du restaurant scolaire et enseignants) se tiendra prochainement pour évaluer la qualité des repas servis.



MARCHÉ GOURMAND



Les enseignants et leurs élèves ont ouvert les portes de l'école pour un marché gourmand vendredi 15 décembre. Des confectons hautes en couleurs et en saveurs attendaient les parents: sablés, oranges parfumées, bonhommes de neige en guimauve, préparation pour vin chaud, mendiants... Ces produits gourmands étaient proposés à la vente et décoraient les stands. Les recettes permettront de financer voyages et sorties pédagogiques organisés par l'équipe enseignante. L'APPEAM proposait, quant à elle vin et chocolat chaud pour réchauffer cette soirée d'hiver.





DE NOUVELLES TABLETTES...

La municipalité a acquis depuis mai 2017 un logiciel de facturation et deux tablettes pour un montant de 4370 €, la CAF ayant alloué une subvention de 757 €. Ce logiciel permet une gestion globale :

- du pointage (restauration scolaire et accueil périscolaire) à partir des tablettes. L'ensemble des données collectées sont ensuite transmises (via une connexion WIFI) vers les ordinateurs de la mairie,
- de la facturation : restauration scolaire, accueil périscolaire, aide-ménagère, portage des repas à domicile, Point Rencontre Jeunes, redevance d'occupation du domaine public. Transmission groupée des factures par mail ou simple édition papier pour ceux qui le souhaitent,
- de la régie : gestion des encaissements, suivi des impayés, édition de relances,
- du bilan CAF annuel : éditions et calculs automatiques de données.

BILAN TAP

Un questionnaire de satisfaction des TAP a été remis aux parents d'élèves en novembre 2017. La commission scolaire a dépouillé et étudié ces questionnaires : plus de 70 % des parents, s'étant exprimés ont un retour positif sur l'organisation de ces activités périscolaires en pointant plus particulièrement la qualité et la diversité des activités proposées. En particulier, les activités multisports et la poterie sont globalement appréciées. Les parents souhaitent que ces activités soient maintenues. Certaines remarques pointent le manque de place.

Une réunion de bilan entre la municipalité et les parents d'élèves a eu lieu le jeudi 6 février pour rendre acte de ce bilan de satisfaction des TAP.

Depuis 2001, la municipalité est engagée en faveur d'une politique centrée sur l'enfance et la jeunesse avec la création d'une part d'un accueil périscolaire de qualité et d'autre part du Point Rencontre Jeunes. Ces actions sont inscrites dans un Contrat quadriennal Enfance et Jeunesse avec la CAF de la Gironde qui apporte un co-financement en évaluant annuellement les actions mises en œuvre. Le précédent contrat 2014-2017 est en cours de renouvellement.

Des formations de professionnalisation à destination du personnel communal sont mises en œuvre afin d'avoir une meilleure prise en charge des activités périscolaires.

RETOUR À LA SEMAINE DE 4 JOURS

La commune avait engagé la réforme des rythmes scolaires dès la rentrée 2013 avec la mise en place des TAP (Temps d'Activités Périscolaires). L'État laissant le choix depuis juin 2017 aux communes de revenir ou pas à la semaine de 4 jours, une réflexion a été menée depuis la rentrée sur ces deux options. La commune est par ailleurs engagée par convention avec la commune de Beautiran pour l'ALSH (accueil de loisirs sans hébergement) : les enfants des deux écoles maternelles sont accueillis dans l'école Aygue-marine, alors que les enfants des écoles primaires sont accueillis par la commune de Beautiran. La municipalité de Beautiran a par ailleurs voté le choix du retour à la semaine de 4 jours lors des conseils d'école du 30 janvier et 1^{er} février.

Pour notre commune, après réflexion auprès des enseignants, parents d'élèves et élus, le retour de la semaine de 4 jours à la rentrée 2018 a été voté lors du conseil municipal du mardi 27 février et lors du conseil d'école du lundi 5 mars, à l'unanimité.

Cette dérogation pour un retour à la semaine de 4 jours sera étudiée par les services du DASEN (direction académique des services de l'Éducation nationale).



COLLECTE RÉUSSIE POUR LE TÉLÉTHON 2017

Samedi 9 décembre 2017 au matin, les ados du Point Rencontre Jeunes d'Ayguemorte se sont mobilisés afin de proposer des cafés aux passants ou laver les pare-brise des voitures dans le cadre du Téléthon.

Avec l'aide inattendue du premier magistrat de la commune, ils ont réussi à récolter 268,01 €.

Comme les années précédentes, vendredi 8 décembre le Hip-Hop Ayguemortais a proposé un spectacle de danses avec les associations et écoles de la Communauté de communes de Montesquieu. Cette année, 2 chanteurs sont venus en plus animer la soirée.

La collecte totale d'Ayguemorte s'élève à 1 514,36 €. Cette somme a été entièrement reversée en faveur de l'AFM-Téléthon pour aider à combattre la maladie.

POINT RENCONTRE JEUNES ÉNORME SUCCÈS POUR L'ÉDITION 2018 D'UN DÉJEUNER PRESQUE PARFAIT



Durant les vacances de février, cinq équipes de 2 jeunes se sont affrontées culinairement afin de remporter le titre de Meilleurs Jeunes Cuisiniers d'Ayguemorte. Au terme de ces 5 jours de compétition, c'est l'équipe des jumeaux Robin qui a été sacrée championne et qui remporte le prix de la Toque d'Or.

Du 12 au 16 février, les plats et menus à thème ont régalé les papilles des invités d'Un déjeuner presque parfait. Les cuisiniers du *Café de la Gare* de Beautiran, du *7 passe à Table* de Castres-Gironde, la pâtissière d'*Ô mon chou* ou encore Mathias Chevalier, professeur au lycée hôtelier de Talence ont tous été conquis par les prestations des apprentis cuisiniers du Point Rencontre Jeunes.

Le plus heureux des invités surprise fut, sans aucun doute, M. le Maire qui eut la chance de déguster l'excellente tourte au saumon et le chocolat liégeois de l'équipe gagnante.



ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES (APEEAM)

L'assemblée générale de l'APEEAM (Association des parents d'élèves de l'école Aygue-marine) s'est tenue le 7 novembre 2017 dans la salle des associations, en présence de M. le maire et a élu un nouveau bureau :

Laetitia Girardeau (président)

Pascal Florès (vice-président)

Aurore Bourigault (secrétaire)

Marie Catherine (trésorière)

Actions prévues par l'APEEAM pour l'année scolaire 2017/2018 :

31 octobre 2017: Halloween, regroupement des enfants afin de faire la chasse aux bonbons et distribution de bonbons offerts par l'APEEAM;

Novembre 2017: vente de sacs en coton avec les dessins de tous les enfants de l'école;

16 décembre 2017: arbre de Noël de l'APEEAM: petits et grands ont passé de bons moments où joie, magie de Noël et partage étaient au rendez-vous. Un livre et une surprise offerts à chaque enfant scolarisé à l'Aygue-marine et goûter pour enfants et familles offert;



Janvier 2018: grande tombola 100 % gagnante: 800 € de bénéfices ont été reversés à l'école afin d'aider au financement des sorties scolaires et la classe verte;

Février 2018: commande de chocolats de Pâques;

Mars 2018: décoration du char pour le carnaval et fourniture des confettis;

30 mars 2018: bourse aux livres et jeux de sociétés qui seront revendus à petits prix (1 ou 2 € pour les livres 3 € pour les jeux de société) durant l'exposition organisée par l'école sur le thème de l'éco-citoyenneté;

Juin: kermesse aide de l'équipe enseignante dans l'organisation et selon les besoins stand buvette. Une pochette-surprise devrait être distribuée à chaque enfant scolarisé.

Une boîte aux lettres « APEEAM » avait été demandée à la municipalité. Elle a été installée devant le portail de l'école.



ASSOCIATION SPORTIVE DU TENNIS AYGUEMORTAIS

L'ASTA a eu le plaisir de participer à une soirée découverte du padel en association avec Décathlon Villenave d'Ornon et SquashBal33 Gradignan, au cours de laquelle les membres du club ont pu allier sport, joie et bonne humeur, en résumé une bonne ambiance et une très bonne soirée.

Une soirée Tarot a été organisée dans la salle des associations et de la jeunesse le 3 février dernier.



VÉLO CLUB D'AYGUEMORTE

Dimanche 22 octobre avait lieu le premier cyclo-cross dans la commune d'Ayguemorte-les-Graves, organisé par le VCA sous l'égide de l'UFOLEP.

Départ 14 heures, chemin La Gravette, sous la pluie.

91 coureurs ont découvert ce nouveau circuit sablonneux très exigeant (selon les coureurs) : passages techniques où les fautes de trajectoires pouvaient vite amener dans le décor, lignes droites roulantes et surtout passages dans le sable... déstabilisants.

La première course regroupait les cadets, minimes, cadettes, et minimes filles ainsi que les féminines. Ce fut ensuite le tour des catégories « initiation » (petits de moins de 6 ans, 6/8 ans, 9/11 ans).

Enfin 30 coureurs étaient au départ en 2^e catégorie et 47 en 3^e catégorie.

Cette journée sportive s'est terminée par le tirage d'une tombola, la remise des prix dans la salle La Sablière, mise à disposition par la municipalité et le verre de l'amitié, en présence de M. le maire et de ses adjointes.



INFORMATIONS DIVERSES

CALENDRIER - DATES À RETENIR

Cérémonie du 8 mai : place du Souvenir

Marché nocturne : vendredi 29 juin en soirée, boulodrome

Fête locale : les 7, 8 et 9 septembre, salle La Sablière, plaine des sports

Planning déchets verts :

8 mai, 5 juin, 4 septembre, 2 octobre, 6 novembre

Encombrants : 12 avril, 12 juillet, 11 octobre

INTERNET EN TRÈS HAUT DÉBIT, PARTOUT EN GIRONDE D'ICI 6 ANS !

Le plan Gironde Haut Mega a été présenté par Jean-Luc Gleyze, président du Conseil départemental, à tous les maires du département ou à leurs représentants. Ce projet prévoit d'apporter l'internet en très haut débit aux 410 000 foyers girondins, même les plus isolés.

Pour cela, il a décidé de déployer un réseau public couvrant toute la Gironde. C'est le groupe Orange qui a été choisi pour la construction de ce réseau en 6 ans (via une délégation de service public).

DU CÔTÉ DE LA CCM

KIT DE FLEURISSEMENT « UN TROTTOIR FLEURI, C'EST PLUS JOLI NON? (ET GRATUIT) »

Engagée depuis quelques années dans la démarche zéro pesticide, la CCM propose depuis l'automne 2017 un kit de fleurissement pour vos trottoirs. Alors participez à cette opération en semant devant chez vous ces graines de fleurs sauvages.

Vous pouvez demander ce kit de fleurissement sur le site de la Communauté de communes :

www.cc-montesquieu.fr

MAISON DE SERVICES AU PUBLIC

La maison de services au public est un guichet d'accueil polyvalent mis en place par la CCM, chargé d'accueillir, d'orienter et d'aider les usagers dans leurs relations avec les administrations, les organismes publics et privés et les différents services du territoire.

Domaines d'intervention : famille, solidarité, emploi-formation, info droits, logement, transport.

Horaires d'ouverture :

Lundi sur rendez-vous: 9 h - 12 h 30 / 14 h 30 - 17 h

Mardi sans rendez-vous: 9 h - 12 h 30 / 14 h - 17 h 30

Mercredi sans rendez-vous: 9 h - 12 h 30

Jeudi sans rendez-vous: 9 h - 12 h 30

Vendredi sur rendez-vous: 9 h - 12 h 30

Tél. 05 57 96 01 20 - msap@cc-montesquieu.fr

1, allée Jean Rostand - Site Montesquieu 33650 Martillac



Une plateforme locale pour éviter de jeter tout en créant du lien entre voisins, sympa non ?

Les Aubaines, c'est un nouveau service en ligne de la CCM, qui vous propose de ne plus jeter systématiquement, mais de donner, vendre ou troquer les objets dont vous ne vous servez plus, qui s'entassent et vous encombrant.

La plateforme s'étend sur toutes les communes du territoire : vous rentrez votre code postal, vous vous créez un compte et le tour est joué ! Trouvez la perle rare, ou tout ce qui peut vous éviter d'acheter du neuf.

Cette plateforme s'inscrit dans le programme local de prévention des déchets, qui prévoit une baisse de 10% de déchets produits d'ici 2020. Rendez-vous sur la plateforme **aubaines-ccm.fr** !

COMMENT ÇA MARCHE ?



1.

Plutôt que de jeter les objets dont je ne me sers plus à la benne...



2.

... je me rends sur aubaines-ccm.fr



3.

Un voisin du territoire est intéressé par ce que je vends ou donne...



4.

...chacun y trouve son intérêt !

LE SAVIEZ-VOUS ?

50 KG
DE DÉCHETS VERTS BRÛLÉS
ÉMETTENT AUTANT
DE PARTICULES QUE
9 800 KM
PARCOURUS PAR UNE VOITURE DIESEL
RÉCENTE EN CIRCULATION URBAINE,
37 900 KM
POUR UNE VOITURE ESSENCE !

(source Lig'Air)

EN FRANCE
42 000 DÉCÈS
PRÉMATURÉS PAR AN
SONT ATTRIBUÉS À LA POLLUTION
DE L'AIR ET NOTAMMENT AUX
**PARTICULES
FINES PM 2,5**
PRODUITES PAR
LES ACTIVITÉS HUMAINES.

(données issues du programme
« un air pur pour l'Europe »)

www.godby.fr

EN SAVOIR PLUS, CONTACTEZ :



Préfecture région Centre
Réglementation
www.centre.developpement-durable.gouv.fr



ADEME Centre
Prévention et gestion des déchets
www.centre.ademe.fr



ARS Effets sur la santé
www.ars.centre.sante.fr



Région Centre
www.regioncentre.fr



Lig'Air Surveillance de la qualité
de l'air en région Centre
www.ligair.fr



LE BRÛLAGE À L'AIR LIBRE DES DÉCHETS VERTS : C'EST INTERDIT !



ARRÊTEZ DE VOUS ENFLAMMER !!



Le brûlage à l'air libre des déchets verts :

C'EST INTERDIT !

Article 84 du « Règlement Sanitaire Départemental » (RSD) type diffusé par la circulaire du 9/08/1978. Cette interdiction est aussi rappelée dans la circulaire en date du 18/11/2011.

Au-delà des possibles **troubles du voisinage** générés par les odeurs et la fumée, ainsi que des **risques d'incendies**, **le brûlage à l'air libre émet de nombreux polluants*** en quantités importantes dont les particules, qui véhiculent des composés cancérigènes comme les hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) notamment.



La combustion à l'air libre des déchets verts est peu performante et pollue d'autant plus que les végétaux sont humides.

En outre, **la toxicité** des substances émises peut être **accrue** quand sont **associés d'autres déchets** comme des plastiques ou des bois traités.

*particules, hydrocarbures aromatiques polycycliques, composés organiques volatils, oxydes d'azote, monoxyde de carbone et dans une moindre mesure dioxines et furanes.

Attention :
EN CAS DE
NON-RESPECT
DU RSD, UNE
CONTRAVENTION
DE 450 €
PEUT ÊTRE APPLIQUÉE
POUR UN PARTICULIER

(article 131-13
du nouveau code pénal)

Ne brûlez plus vos déchets verts, valorisez les !

Des solutions alternatives adaptées à vos besoins et plus respectueuses de la qualité de l'air existent :



LE COMPOSTAGE DOMESTIQUE

tontes de pelouse et feuillages peuvent être mélangés avec vos restes de repas et épluchures de légumes... pour se transformer en amendement de qualité pour vos plantes.

De nombreuses collectivités mettent à votre disposition des **composteurs**, renseignez-vous !



LE BROYAGE ET LE PAILLAGE

petits et gros branchages broyés constituent un excellent paillis pour le jardin et le potager. Le paillage conserve l'humidité des sols et évite la pousse des mauvaises herbes.

Autre astuce **la tonte mulching**, elle permet de laisser l'herbe finement coupée sur place.



LA DÉCHÈTERIE

vous pouvez également y déposer vos déchets verts ils y seront valorisés.

250 déchèteries couvrent la région Centre soit **99,5 % de la population**.

(source enquête collecte ADEME 2011)

**Particuliers, collectivités,
entreprises sont concernés.**

Déchets visés :

tontes de pelouse, taille de haies, feuilles mortes, résidus d'élagage et de débroussaillage, déchets d'entretien de massifs et autres déchets végétaux issus de parcs et jardins... en mélange ou pas avec d'autres déchets.

L'entretien du jardin pour un particulier génère des **déchets verts** que l'on estime en moyenne en France à **160 kilos** par personne et par an. Pour s'en débarrasser, **9 %** des foyers les brûlent, ce qui représente près d'**un million de tonnes** de déchets verts brûlés à l'air libre.

(source ADEME)



Attention les incinérateurs de jardin ne sont pas une solution et polluent également

En région Centre retrouvez plus d'informations et d'outils pédagogiques sur :
www.centre.ademe.fr



DOSSIER TRAVAUX RD1113

Chaque année, la Gironde gagne 20 000 habitants. Cette forte attractivité a des répercussions sur le trafic routier qui ne cesse d'augmenter. Dans le cadre de son programme d'investissement sur les anciennes routes nationales, le Département a donc décidé de sécuriser une partie de la RD 1113. D'ici à 2019, une série de ronds-points viendra fluidifier la circulation au niveau de l'échangeur de l'A62. L'un des giratoires desservira la zone d'activité des Grands Pins... Ces travaux, attendus depuis longtemps, sont en grande partie co-financés par la Communauté de Communes, qui investit pour l'avenir du territoire.



INFOS
TRAVAUX

PLUS D'INFOS
SUR CC-MONTESQUIEU.FR
ET FRANCE BLEU GIRONDE



ÉCHANGEUR DE LA PRADE :
LES TRAVAUX COMMENCENT !

LES RONDS-POINTS DE L'AVENIR

Les comptages sont formels : il passe plus de 20 000 véhicules par jour au niveau de l'échangeur de l'A62, sortie La Brède, la dernière avant le péage. Or, ce secteur est aussi en forte augmentation démographique. Le projet de sécurisation de cette zone n'est pas récent, mais il a été retardé par le transfert des routes

nationales vers les Départements, en 2004, alors que l'État possédait cette compétence. Les budgets n'ont pas suivi... et les travaux n'ont pu démarrer. En 2015, le Département a repris le dossier en main, lancé les études techniques et le comptage des véhicules afin de dimensionner les futurs équipements

pour éviter d'avoir à refaire des travaux dans 10 ans. Une étude de sécurité sur cet itinéraire a recensé plusieurs points dangereux. Lors des heures de pointe, plusieurs milliers de véhicules se croisent et doivent couper la route pour pouvoir accéder à la direction de leur choix.



PLUSIEURS GIRATOIRES SONT PRÉVUS JUSQU'EN 2019 :

Giratoire du Petit Breton

croisement de la route
d'Ayguemorte-les-Graves et la
route de Civrac Saint-Selve

3 giratoires de La Prade sur l'échangeur A62

Saint-Médard-d'Eyrans
La Brède

Giratoire de l'avenue du Sable d'expert

Saint-Médard-d'Eyrans

Giratoire au niveau du nouveau centre de secours

La Brède

Giratoire des Deux-Ponts

croisement de Beautiran et
Castres-Gironde

Le rond-point du Petit Breton est terminé. Les autres giratoires seront créés d'ici quelques mois afin de sécuriser des carrefours devenus saturés et dangereux.



Giratoire du Petit Breton à Ayguemorte-les-Graves

« Des travaux qui conforteront aussi le développement économique »

La CCM prend à sa charge 60% du coût de l'opération, estimé à 2,4 millions d'euros TTC. On peut penser que l'État aurait dû assumer son rôle bien avant. Moi, je vois surtout dans cette dépense un investissement pour l'avenir. En effet, ces chantiers vont sécuriser la RD1113 et, par contrecoup, fluidifier les voies secondaires. Dans le même temps, ils conforteront le développement de la zone d'activités des Grands Pins sur laquelle des entreprises viendront s'implanter et créeront des emplois. Un plan de communication est programmé : les automobilistes seront informés des travaux dans ce magazine et en temps et en heure sur les réseaux sociaux. Notre territoire est en plein essor démographique et économique. La réhabilitation de l'échangeur n'est qu'un début. À nous de trouver d'autres solutions pour améliorer nos déplacements : densifier le trafic des TER, mettre en service des navettes fluviales pour transporter les touristes et les actifs du canton qui travaillent à Bordeaux... Les idées ne manquent pas. »

Christian Tamarelle
Maire de Saint-Médard-d'Eyrans,
Président de la Communauté de
Communes de Montesquieu

« Envisageons nos déplacements autrement »

« Le partage des frais entre la CCM et le Département a permis de déclencher le projet. Or, ce chantier est important pour l'avenir du territoire, car il est au point de départ d'une réflexion plus globale sur l'intermodalité. Nous prévoyons la création d'une aire supplémentaire de covoiturage début 2019, dans la zone des Grands Pins. Là, les usagers pourront laisser leur voiture ou leur vélo et pourquoi pas à terme, emprunter des bus rapides qui passeraient par la bande d'arrêt d'urgence de l'autoroute pour rejoindre la métropole. Le moment est venu d'envisager nos déplacements autrement. La communication est un volet important pour les usagers et à ce titre plusieurs réunions publiques sont prévues avant les travaux. »

Corinne Martinez
Conseillère départementale
du Canton de La Brède



« Les giratoires double effet »

« Les simulations de trafic ont été très pointues : la modélisation des giratoires permet de les dimensionner afin qu'ils assurent fluidité et sécurité aux usagers pour les 20 prochaines années. Bien sûr, les travaux vont perturber la circulation pendant quelques temps, mais c'est un mal pour un bien. L'autre effet de ces infrastructures se fera sentir sur le plan économique : les giratoires vont libérer les zones de la Prade et des Grands Pins. »

Bernard Fath
Conseiller départemental
du Canton de La Brède
Vice-Président de la Communauté de
Communes de Montesquieu,

LES ÉTAPES DES TRAVAUX

À PARTIR DE MAI JUSQU'AU MOIS DE
FÉVRIER 2019,
LA CONSTRUCTION DE
3 GIRATOIRES EST PRÉVUE AU
NIVEAU DE L'ÉCHANGEUR DE L'A62.
PENDANT LA DURÉE DES TRAVAUX,
LA CIRCULATION EST MAINTENUE.



1

Desserte de la zone d'activité Mai - Juillet

La voie desservant la zone d'activité depuis la RD1113 sera coupée durant 3 mois. La construction préalable de ce rond-point permettra de simplifier la gestion de la circulation avant la création des 2 autres ronds-points sur l'échangeur. Il permettra d'aller en direction de Beautiran et Castres-Gironde en en faisant le tour.

Ces travaux seront les plus impactants sur les conditions de circulation de la RD1113 puisqu'ils vont conduire à des réductions de largeur de voie et à des réductions du nombre de voie. **Aucune coupure de circulation n'est prévue.** Plusieurs basculements de la circulation publique seront réalisés de façon à pouvoir réaliser successivement les travaux dans l'axe

2

3

Échangeur A62 Août - Février 2019

de la RD1113, les travaux côté Toulouse puis les travaux côté Bordeaux.

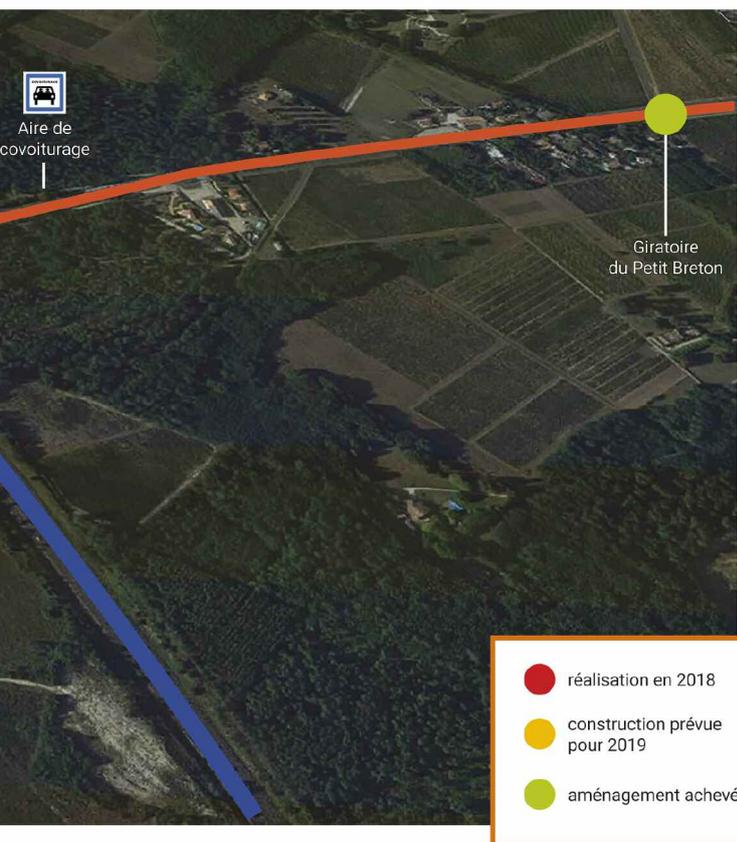
Des coupures de la circulation sont néanmoins prévues, la nuit. Ces travaux s'effectueront au niveau des bretelles de l'autoroute avec mise en place de déviation via l'échangeur précédent, l'échangeur n°1.

2 400 000 €

MONTANT TOTAL DE L'OPÉRATION

60% financés par la Communauté de Communes

40% financés par le Département de la Gironde



CARREFOUR DE MOBILITÉ

À plus long terme, il est prévu par le Département de transformer ce lieu en un réel carrefour de mobilité. Ainsi, pour faire évoluer les comportements et faciliter l'accès à d'autres moyens de transport, ce carrefour stratégique va être au cœur d'une offre intermodale. En effet, une aire de covoiturage est prévue à La Prade dès 2019, dans la continuité des travaux réalisés. Elle viendra compléter

et soulager les deux autres aires déjà existantes à Ayguemortes-les-Graves et Martillac. Environ une cinquantaine places de stationnement vont ainsi pouvoir accueillir des covoitureurs. Par ailleurs, un projet de bus à haut niveau de services va être mis en place. Il aura une circulation facilitée sur les voies afin d'assurer une durée de voyage attractive.



LA PAROLE AUX USAGERS



"J'emprunte la RD1113 tous les jours pour aller travailler, comme beaucoup de Brédois. J'ai prévu de contourner les travaux en passant par d'autres itinéraires."

Frédéric,

habitant de La Brède



"C'est un mal pour un bien. La zone est dangereuse et très empruntée, il fallait faire quelque chose. Nous allons nous organiser pendant la durée des travaux, mais apprécierons les aménagements une fois qu'ils seront en fonctionnement."

Jérémy Prabel,

*Directeur Général de Soleo,
entreprise basée sur la zone de La Prade*



"On voit déjà les effets de ces travaux sur le giratoire du Petit Breton. Nous avons gagné en fluidité, mais surtout en sécurité."

Jean-Aimé Verstraete,

Chauffeur de bus chez Atlantic Cars



ZOOM



DÉCLARATION UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HOMME

La Déclaration universelle des droits de l'Homme a été votée le 10 décembre 1948 à Paris, par l'Assemblée générale des Nations Unies, en période de la guerre froide. Elle prend ses racines dans la Deuxième Guerre mondiale et « la révolte universelle face aux crimes du national socialisme hitlérien ».

Nous fêtons ses 70 ans cette année: c'est l'occasion de revenir sur cet événement historique.

Le texte rédigé en français comporte deux parties:

- Le préambule qui souligne deux points:
 1. Des lois visant à protéger les droits de la personne doivent être mises en place et respectées universellement pour promouvoir une meilleure qualité de vie pour chacun;
 2. La reconnaissance des droits de l'Homme constitue le fondement de la liberté, de la justice et de la paix dans le monde.
- 30 articles qui énoncent les droits de l'Homme essentiels, les libertés fondamentales, les droits économiques sociaux et culturels auxquels peuvent prétendre tous les êtres humains, hommes et femmes.

Le document est un original officiel, signé et approuvé par les membres fondateurs de l'Organisation des Nations Unies. Il s'appuie sur la Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen proclamée pendant la Révolution française de 1789. La Déclaration universelle des droits de l'Homme de 1948 n'a pas de valeur juridique; elle a cependant une valeur de proclamation des droits.

En 1948, sur 58 États représentés, 8 États s'abstiennent de voter cette charte: l'Afrique du sud de l'Apartheid pour l'égalité devant la loi, l'Arabie Saoudite sur l'égalité homme/femme, la Pologne, la Yougoslavie, la Tchécoslovaquie et l'Union Soviétique discutent le terme « d'universalité ». Le Yémen et le Honduras ne prennent pas part au vote.



Article 1

« Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Ils sont doués de raison et de conscience et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité. »

Article 2

« Chacun peut se prévaloir de tous les droits et de toutes les libertés proclamés dans la présente Déclaration, sans distinction aucune, notamment de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique ou de toute autre opinion, d'origine nationale ou sociale, de fortune, de naissance ou de toute autre situation.

De plus, il ne sera faite aucune distinction fondée sur le statut politique, juridique ou international du pays ou du territoire dont une personne est ressortissante, que ce pays soit indépendant, sous tutelle, non autonome ou soumis à une limitation quelconque de souveraineté. »

Ces deux premiers articles issus de la Déclaration universelle des droits de l'Homme nous invitent à une découverte ou une relecture de ce document fondateur.

Chaque année, le 10 décembre, a lieu la journée des droits de l'Homme qui célèbre la Déclaration des droits de l'Homme votée il y a 70 ans.



Assemblée générale des Nations Unies.